

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de Bruyères - Vallons des Vosges

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Date de la convocation : 8 avril 2022

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Virginie GREMILLET, Présidente.

Présents : Damien ADAM, Eric AUBRY, Roger BEDEL, Christian BISTON, Christelle BLEEKER, Marie-Thérèse BONATO, Alain CHARLES, Jean-Charles COLLOT, Marie-José DARTOIS, Anne-Marie DE SOUSA, Lucien DEBLAY, Guy DELAITE, Yannick DIDELOT, Ludovic DIDIERJEAN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Allégra FLEURENCE, Virginie GREMILLET, Jean-François GUILLOT, Francis HAAS, Jean-Albert HABY, Martial HILAIRE, Catherine HOLVECK, Joël MANGEL, Raphaël MANGIN, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Nadine MEREY, Patrick NOURDIN, Philippe PARADIS, Bernadette POIRAT, Daniel RUZZIER, Charles SCHLACHTER, Odile SEURET, Lionel STICKEIR.

Etai^{ent} excusés : Laetitia COLOMBIER, Ludovic DURAIN, Claude HUSSON, Jérôme POIFOULOT, Elisabeth CHRISTOPHE, Jean-Marie MICHEL, Patrick MOULIN, Emmanuel PARISSSE, Pascal PARMENTELAT, Pascale VOUKTCHEVITCH, Alain WOIRGNY.

Absent : Michel PARADIS.

Représentés : Olivier BOON par Jean-Louis MENTREL, Gérard HATTON par Charles SCHLACHTER, Michel HOUOT par Virginie GREMILLET, Anne-Marie HUERTAS par Bernadette POIRAT, Béatrix LETOFFE par Christian BISTON, Joëlle MANGIN par Martial HILAIRE, Stéphane PAUCHARD par Marie-Thérèse BONATO, Sandrine REMY par Denis MASY.

Secrétaire : Monsieur Raphaël MANGIN

La séance est ouverte.

Mme la Présidente remercie M. MASY pour le prêt de la salle. Elle procède ensuite à l'appel nominatif, désigne un secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour. Elle remercie Madame Audrey ROBERT comptable du trésor pour sa présence. Elle souhaite également la bienvenue à Madame Anne RAMILLON qui remplace Madame Emilie BAYLE le temps de son congé maternité.

Avant de passer au vote des différents points à l'ordre du jour, les vice-présidents et responsables de pôle font une présentation rapide des actions menées en 2021 et de celles prévues pour 2022.

Concernant le pôle l'assainissement 101 installations d'assainissement non collectif ont été mises en place, 5 demandes ont été retirées du programme. Pour l'assainissement collectif la STEP de Lépages sur Vologne a été mise en eau le 11 avril 2022.

Concernant le pôle environnement, le point important est la création du Syndicat Mixte Moselle Amont avec courant 2022 la mise à disposition de 2 agents de la CCB2V, qui resteront cependant attachés à notre structure, le temps de la réfection du bâtiment du futur siège du syndicat.

Monsieur DEBLAY demande si les travaux sur le Durbion sont toujours à l'ordre du jour. Prévus en 2014 ils ne sont à ce jour toujours pas terminés.

En effet de nouvelles contraintes environnementales ont nécessité une résiliation du marché et une nouvelle étude d'impact. Cette étude est en cours avec un bureau d'études qui visite actuellement les linéaires concernés. Ces travaux seront du ressort du Syndicat Mixte Moselle Amont.

Le pôle travaux : un nouveau marché de fauchage a été signé les prestataires restent les mêmes. Les curages de fossés sur différentes voies vont se poursuivre en 2022 et 2023.

Pour finir, un point sur le pôle économie, finances, tourisme ; Il reste une parcelle à vendre sur la ZAE de Laveline devant Bruyères. Monsieur BISTON demande si une 2^{ème} tranche est prévue. Une réflexion est en cours mais rien n'est prévu pour le moment. Concernant les aides aux entreprises, un nouveau règlement d'attribution est en cours de rédaction. Il est confirmé à Monsieur

MANGEL que les dossiers déposés l'an passé seront étudiés. Madame la Présidente insiste sur le fait que les subventions porteront principalement sur les créations et les reprises d'entreprises.

Monsieur ADAM demande s'il est possible de revoir le règlement concernant l'attribution de subvention aux associations et en particulier aux associations sportives. Monsieur HABY pense qu'un projet commun à plusieurs associations semble difficile à mettre en place.

Cette année le Tambouille Festival va durer plus longtemps car plus de communes sont concernées.

1. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

Le conseil communautaire à l'unanimité valide les taux suivants :

Foncier bâti : 5,86%

Foncier non bâti : 9,50%

CFE : 21.89 %

Le taux de CFE de 21.89 % est le taux maximal recommandé par la Cour Régionale des Comptes. Avec ce taux, notre collectivité restera en dessous des autres collectivités.

2. Produit attendu Taxe GEMAPI

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente rappelant la règle concernant la mise en place de la taxe GEMAPI à savoir :

- C'est un impôt de répartition, lorsqu'il est voté c'est un produit attendu qui est voté et non pas un taux ; L'administration fiscale se charge ensuite de le répartir entre les redevables selon différents critères déterminés par le législateur.
- C'est un impôt additionnel, son établissement et son recouvrement sont adossés aux taxes foncières, d'habitation et la cotisation des entreprises. Le produit s'ajoute aux recettes que génèrent ces impositions.

Le conseil communautaire à la majorité, 5 voix contre et 2 abstentions,

ARRETE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 89 761€.

CHARGE Madame la Présidente de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

AUTORISE Madame La Présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

3. Fixation du taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2021

Par délibération du 12 octobre 2016, le Comité syndical du SICOVAD a voté l'instauration d'un zonage de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût. Une discussion s'engage sur le fondement de ces taux différenciés. M. AUBRY demande qu'un courrier soit adressé au SICOVAD pour une explication plus claire de leur système de calcul.

Mme la Présidente met aux voix la proposition du SICOVAD. Les taux du SICOVAD sont rejetés à 21 voix CONTRE, 5 Abstentions 17 voix POUR.

4. Comptes de gestion, comptes administratifs, affectations des résultats et budgets primitifs de tous les budgets (principaux et annexes)

Les budgets sont présentés par chacun des vice-présidents au travers des actions financées par ces budgets (Powerpoint).

Pas de commentaires de la salle en cours de présentation.

Les comptes de Gestion pour l'ensemble des budgets, les comptes administratifs (en l'absence de la Présidente), ainsi que l'affectation des résultats pour les différents budgets sont tous approuvés à l'unanimité.

Pour le vote des budgets primitifs : budget principal 2 voix contre, budget assainissement 2 voix contre, budget portage de repas 2 abstention, les autres budgets sont votés à l'unanimité.

Concernant le budget assainissement, la collectivité est dans l'obligation de continuer les travaux engagés pour la STEP de Lépages sur Vologne. Il sera demandé de reporter le moratoire de 2 ans initialement prévu pour une mise en place en 2023.

Pour le budget de la ZAE de Laveline Devant Bruyères/Lotissement, Monsieur BISTON demande s'il ne serait pas possible de prévoir une autre tranche d'achat et de viabilisation de parcelles pour attirer de nouvelles entreprises. Madame la Présidente précise qu'il reste une parcelle à vendre, de plus la société REGA locataire de la CCB2V nous met en demeure de faire les travaux sur la toiture du bâtiment plus que vétuste, ce qui va mobiliser une partie importante de budget et ne permettra pas à la Communauté de Communes de se lancer dans d'autres investissements dans l'immédiat.

24. Adhésions au SDANC

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire du courrier de Monsieur le Président du SDANC, invitant le conseil à se prononcer sur :

La demande d'adhésion au SDANC de la commune de Ramonchamp

La demande d'adhésion à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » et n°2 « entretien » présentée par :

La commune de Ramonchamp,

La commune de Aingeville

La demande d'adhésion à la compétence et n°2 « entretien » présentée par :

La commune d'Aingeville

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'adhésion des collectivités précitées.

25. Désignation d'un référent pour le suivi de l'étude définissant les modalités de gestion durable de la fréquentation touristique sur les sites naturels

La Présidente expose, le Pays de la Déodatie et le Pays de Remiremont et de ses vallées se sont associés pour la conduite d'une mission d'expertise consistant à diagnostiquer les capacités d'accueil touristique de sites naturels emblématiques. Cette mission conduira à des propositions qui permettront d'organiser la fréquentation, de préserver l'attractivité, les richesses patrimoniales et environnementales de ces sites sur lesquels s'appuient la notoriété et l'attractivité du Massif vosgien. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique du Pays de la Déodatie et de la stratégie touristique du Pays de Remiremont et de ses vallées. Cette mission menée par un cabinet d'études entre le printemps 2022 et l'automne 2023 sera rythmée par des présentations et des concertations avec les acteurs locaux. Il semble donc intéressant que notre structure puissent participer à ces différents échanges. C'est pourquoi il est demandé qu'un ou une référent(e) soit désigné(e).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M. Denis MASY référent pour le suivi de l'étude définissant les modalités de gestion durable de la fréquentation touristique sur les sites naturels

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

**Fait à BRUYERES, les jours,
mois et an susdits**

La Présidente,